

Point 1 de l'ordre du jour. Ouverture de la réunion

La réunion des Points focaux du MED POL sera ouverte par le Coordonnateur du programme MED POL, le 24 février 2011 à Larnaca, Chypre. L'invitation à la réunion a été envoyée aux points focaux du MED POL et leurs experts, ainsi qu'aux Centres d'activités régionaux du PAM et des partenaires pertinents.

Point 2 de l'ordre du jour. Objet et portée de la réunion

Le Coordonnateur du MED POL rappellera brièvement les événements majeurs du processus de la mise en œuvre de l'article 15 du protocole «tellurique», et en particulier les initiatives prises par le Secrétariat à ce propos ainsi que les décisions des Parties contractantes. La réunion en question est en fait organisée en réponse à la décision 19/10 de la seizième réunion des Parties qui a eu lieu à Marrakech en 2009 durant laquelle il a été décidé de poursuivre le processus de préparation des Plans régionaux juridiquement contraignants par le biais de la préparation de 3 nouveaux Plans lié à la réduction des apports de mercures, de DBO dans le secteur agroalimentaire et les neuf POPs récemment inscrits dans le cadre de Convention de Stockholm. Les trois projets de plans régionaux qui ont été préparés par MED POL avec la collaboration du CAR/PP tout en tenant compte des développements scientifiques, technologiques et législatifs survenus récemment tant sur le plan régional qu'international, sont présentés pour la première fois aux autorités nationales pour examen et discussions.

La réunion sera appelée à examiner le texte des propositions de plans et à fournir au Secrétariat des orientations sur le processus qui devrait conduire à l'approbation des textes par les points focaux du MED POL lors de leur réunion en mai 2011 pour être ensuite transmis pour adoption aux Parties contractantes en 2011.

Point 3 de l'ordre du jour. Questions organisationnelles**a) Élection du Bureau**

La réunion élira un Président, un Vice-président et un Rapporteur.

b) Adoption de l'ordre du jour provisoire

Le Président présentera l'ordre du jour provisoire, qui sera examiné, modifié si nécessaire, et approuvé par la réunion.

c) Organisation des travaux

La réunion travaillera uniquement en séance plénière et un service d'interprétation anglais-français sera assuré pendant la réunion. Le rapport de la réunion ne sera pas adopté pendant la réunion. Il sera établi par le Secrétariat sur la base des notes prises par le rapporteur à un stade ultérieur et soumis aux participants pour observations et modifications avant sa finalisation.

Point 4 de l'ordre du jour. Examen du projet de plan régional pour la réduction des apports de mercure dans le cadre de la mise en œuvre de l'Article 15 du protocole «tellurique»

Le Secrétariat présentera la partie A du document UNEP(DEPI)/MED WG. 352/3 du projet de plan régional pour la réduction des apports de mercure. La réunion est invitée à en examiner la teneur et à le modifier si nécessaire. Le document UNEP(DEPI)/MED WG .352/inf.1 entre aussi dans le cadre de cette discussion.

Point 5 de l'ordre du jour. Examen du projet de plan régional pour la réduction des apports de DBO provenant du secteur agroalimentaire dans le

cadre de la mise en œuvre de l'Article 15 du protocole «tellurique»

Le Secrétariat présentera la partie B du document UNEP(DEPI)/MED WG.352/3 contenant le projet de plan régional pour la réduction de la DBO dans le secteur agroalimentaire. La réunion est invitée à en examiner la teneur et à le modifier si nécessaire. Le document UNEP(DEPI)/MED WG.352/inf.2 entre aussi dans le cadre de cette discussion.

Point 6 de l'ordre du jour. Examen du projet de plans régionaux pour la réduction des apports de neuf POPs dans le cadre de la mise en œuvre de l'Article 15 du protocole «tellurique

Le Secrétariat présentera la partie C du document UNEP(DEPI)/MED WG.352/3 contenant le projet de plan régional pour la réduction des apports de neuf POP. La réunion est invitée à en examiner la teneur et à le modifier si nécessaire. Le document UNEP(DEPI)/MED WG .352/inf.3 entre aussi dans le cadre de cette discussion.

Point 7 de l'ordre du jour. Questions diverses

Toutes autres questions relatives au thème de cette réunion soulevées par les participants et le Secrétariat seront examinées au titre de ce point de l'ordre du jour.

Point 8 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera les principales conclusions et recommandations issues des discussions pour adoption

Point 9 de l'ordre du jour. Clôture de la réunion

Il est prévu que le Président prononcera la clôture de la réunion le 25 février 2011 à 18:30 heures.

Emploi du temps proposé

Jeudi 24 février

9h30-10 h Points1, 2 et 3 de l'OdJ
10h-10h30 *Pause café*
10h30-13h Point 4

13h-14h30 *Pause déjeuner*

14h30-16h Points 4 et 5 (suite)
16h-16h30 *Pause café*
16h30-18h30 Point 5 (suite)

Vendredi 25 février

9h30-11h Point 5 (suite) et 6 de l'OdJ
11h-11h30 *Pause café*
11h30-13h Point 6 (suite) et 7

13h-14h30 *Pause déjeuner*

14h30-16h30 Préparation des conclusions et recommandations par le Secrétariat
16h30-18h30 Point 8 et 9